

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

La parution de ce rapport 2023 est l'occasion pour la Commission, dont les membres ont été majoritairement nommés en 2020 et dont le mandat s'achève en avril 2025, de présenter des propositions issues de son expérience sur le financement de la vie politique française et dont certaines d'ailleurs avaient déjà été formulées avant 2020.

L'économie générale du système régissant le financement des campagnes des candidats aux élections et celui des partis politiques repose sur des ressources essentiellement publiques, un objectif de modération des dépenses électorales, une interdiction des financements provenant de personnes morales, un encadrement du financement par les personnes physiques et des obligations déclaratives contrôlées et publiées.

Le système actuel a démontré son efficacité et la grande majorité des candidats et partis politiques maîtrisent et respectent les règles édictées.

Cependant, face aux défis accrus, tels que le risque de financement illégal par des personnes morales et d'ingérences de toutes sortes dans les campagnes électorales via les réseaux sociaux ou le recours aux emprunts auprès de personnes physiques sans que la Commission ait connaissance de l'origine des fonds prêtés, et avec le souhait, par ailleurs, de simplifier certaines procédures, plusieurs évolutions pourraient être envisagées. **Aussi la Commission présente-t-elle 18 propositions pour lutter contre les risques de financements occultes ou irréguliers, ou pour simplifier les obligations des candidats et partis politiques.**



Comment mieux lutter contre les financements occultes
et simplifier les obligations des candidats et partis politiques ?

#1 Renforcer les moyens de contrôle et de sanctions de la Commission

- 1** Créer un droit de communication avec les prestataires et fournisseurs des candidats

Croiser les informations, accélérer les vérifications
- 2** Prévoir un droit de communication avec les opérateurs de réseaux sociaux pour l'application de l'interdiction de la publicité électorale

Obtenir des informations sur le coût d'une opération publicitaire ou l'existence d'un abonnement type X Premium
- 3** Être Intégré à la liste des destinataires d'informations de TRACFIN

Être informé des mouvements financiers suspects
- 4** Pouvoir consulter le fichier national des comptes bancaires et assimilés

S'assurer de l'origine des fonds servant au financement de la vie politique
- 5** Accéder en temps réel à la comptabilité des partis politiques

S'assurer que toutes les dépenses prises en charge par le parti pour un candidat ont été déclarées dans le compte de campagne
- 6** Lever le secret professionnel des membres et collaborateurs de la H2A au profit de la Commission

Permettre au H2A de communiquer des informations issues de ses contrôles
- 7** Pouvoir sanctionner directement les irrégularités les moins graves pour les candidats non-remboursable

Avoir une solution alternative efficace à la saisine du juge de l'élection



L'efficacité des dispositions encadrant les financements politiques dépend de la capacité de la Commission à en assurer le contrôle et, le cas échéant, la sanction.





Comment mieux lutter contre les financements occultes
et simplifier les obligations des candidats et partis politiques ?

#2 Protéger les financements politiques des ingérences

8 Interdire aux personnes physiques étrangères ne résidant pas en France de consentir des prêts à un candidat ou à un parti politique

*Limiter le risque
d'ingérence étrangère
dans une élection*

9 Interdire aux personnes physiques étrangères ne résidant pas en France de cotiser aux partis politiques

*Limiter le risque
d'ingérence étrangère
dans une élection*

10 Permettre à la Commission de demander aux prêteurs d'établir l'origine des fonds prêtés à un candidat ou à un parti politique

*S'assurer que le prêteur
ne serve pas
d'intermédiaire pour
dissimuler l'origine réelle
des fonds apportés*

11 Limiter le montant des prêts de personnes physiques aux candidats et partis politiques

*Limiter le risque de
dépendance vis-à-vis de
certains intérêts
particuliers*

12 Interdire aux partis et aux candidats de recourir aux créateurs de contenus (influenceurs) pour mener des campagnes d'influence électorale rémunérées

*Renforcer la protection
de l'espace numérique
des ingérences et
sanctuariser la période
préélectorale*



Plusieurs exemples récents et divers travaux parlementaires ont démontré que les campagnes électorales sont des cibles privilégiées pour les opérations d'ingérences étrangères.





Comment mieux lutter contre les financements occultes
et simplifier les obligations des candidats et partis politiques ?

#3 Simplifier, clarifier, unifier

- 13** Intégrer le coût des bilans de mandat diffusés dans les six mois précédant une élection dans le compte de campagne
- 14** Clarifier le fonctionnement du rôle du mandataire du candidat au regard des frais de la campagne officielle (R. 39)
- 15** Unifier le régime de déclaration des mandataires auprès de la seule Commission

Interdire le financement public des bilans de mandat pour favoriser l'équité des candidats

Mener une réflexion sur l'intérêt de maintenir les frais de la campagne officielle en dehors du compte de campagne

Permettre aux partis politiques d'avoir un seul interlocuteur et simplifier la déclaration de fin de fonction des mandataires

- 16** Permettre à la Commission de prononcer le retrait de l'agrément du mandataire d'un parti
- 17** Clarifier le statut des partis de Nouvelle-Calédonie et interdire le financement par des personnes morales lors des consultations référendaires
- 18** Unifier les régimes de prise en charge des frais de déplacements des candidats d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France

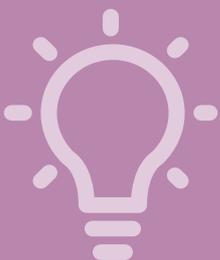
Éviter que des associations de financement puissent continuer à exister alors que les partis qui les ont créés n'ont pas déposé de comptes depuis des années

Éviter les situations où des remboursements sont faits pour des campagnes dont l'origine des fonds n'est pas établie

S'inspirer du régime applicable aux frais de déplacement des parlementaires représentant les Français établis hors de France



Les régimes spécifiques en matière de financement des élections sont parfois sources de confusion pour les candidats et pourraient être simplifiés et unifiés sur un socle de principes communs.





Commission nationale
des comptes de campagne
et des financements politiques

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

CONTACT

service-communication@cnccfp.fr

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

31 rue de la Fédération – 75015 Paris



www.cnccfp.fr



[@cnccfp_officiel](https://twitter.com/cnccfp_officiel)